Décembre 2008 – 1ère année

INFO Techniciens de Laboratoire

Du concret, de l'action et des résultats pour tous les Techniciens de laboratoire

Flash d'information proposé par le Syndicat des Techniciens de Paris - UCP

Elections professionnelles :

Nous n'avons pas présenté de liste pour les techniciens de laboratoire aux élections professionnelles des 13 et 14 novembre 2008. Tout reste ouvert pour les prochaines élections, dès lors qu'un nombre suffisant d'entre vous souhaiterait travailler à nos cotés pour défendre les intérêts des techniciens de laboratoire. Dans l'attente, ceci ne nous empêche pas d'œuvrer pour l'amélioration des carrières des techniciens. Ainsi, comme nous vous l'annoncions dans notre Flash Info du mois d'août, **vous avez pu obtenir suite à notre intervention le versement d'un complément de prime de gestion de 300 euros**, la moitié de cette somme vous a été versée en septembre, le second versement interviendra à la fin de ce mois. Aujourd'hui, suite à notre demande, vous allez également obtenir 220 euros supplémentaires au mois de janvier (voir article suivant).

Complément de primes : le STP a obtenu + 220 euros pour tous les Techniciens de Laboratoire (versement en janvier 2009).

Le STP a obtenu encore une fois, au titre de l'homologie de nos statuts avec l'Etat, **qu'un complément de rémunérations accessoires de 220 euros soit versé à tous les Techniciens de Laboratoire en janvier**. Inutile de rappeler que sans notre intervention cette disposition qui devrait être automatique ne nous aurait pas été transposée (sous l'autel des rigueurs budgétaires sans doute). Nous sommes certains que ce complément, après celui de 150 euros de décembre, arrivera à point nommé pour renflouer vos caisses chahutées par les fêtes de fin d'année.

Courrier adressé à la DRH le 3 novembre 2008

Monsieur le Directeur,

Nous avons été informé qu'un complément indemnitaire exceptionnel, respectivement de 220 et 100 euros est alloué aux agents de catégorie B et C du MEEDDAT.

Au titre du principe d'homologie de nos rémunérations sur celles du personnel de l'Etat, **je vous sollicite pour qu'un complément de rémunérations accessoires de la même valeur soit versé aux techniciens supérieurs et aux dessinateurs de la ville de Paris.**

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé de la suite que vous comptez donner à ma demande.

Comptant sur votre diligence, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

Patrice Carbuccia
Président de l'UCP-STP

Pièces jointes :

- circulaire du directeur des ressources humaines du MEEDDAT du 22 octobre 2008
- annexe à cette circulaire

Réponse favorable de la DRH du 26 novembre 2008

Monsieur le Président

Par courrier du 3 novembre 2008, vous indiquez que le ministère de l'écologie et du développement durable alloue un complément indemnitaire exceptionnel 2008, respectivement de 220 et 100 euros, aux agents de catégorie B et C. Au titre du principe d'homologie, vous demandez que cette mesure soit transposée aux techniciens supérieurs et aux dessinateurs de la ville de Paris.

J'ai le plaisir de vous informer que la Ville de Paris va mettre en oeuvre cette mesure catégorielle en faveur des corps techniques de catégorie B et C, techniciens supérieurs, techniciens de laboratoire et dessinateurs.

Ce complément indemnitaire exceptionnel sera calculé prorata temporis, il sera versé en janvier 2009 et aura pour support la rémunération accessoire 2008.

C'est une enveloppe de 174 000 euros qui est dégagée pour cette nouvelle mesure, celle-ci permet d'augmenter en moyenne les rémunérations accessoires du personnel technique de 3,3% pour un dessinateur à 5,2% pour un technicien supérieur.

Je vous prie d'agrée, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Projet de réforme de la catégorie B : Certains vous le cachent, le STP vous informe

Le projet de réforme de la catégorie B du ministère de la fonction publique a été présenté le 5 novembre dernier aux Organisations Syndicales nationales signataires des précédents accords JACOB (CFTC, CFDT, CGC et UNSA) qui, rappelons le**,** n'avaient rien prévus pour les techniciens. Si vous avez sans doute eu quelques échos sur le contenu des propositions (notamment à l'occasion du lancement de la pétition nationale de l'UT3FP), les Organisations Syndicales sont restées très discrètes sur l'avancée des négociations et surtout sur les répercutions de nos carrières. Nous nous sommes procurés les documents remis le 5 novembre et **nous n'avons qu'une chose à vous dire c'est une catastrophe pour les techniciens**. Nous comprenons maintenant le silence radio coupable de certain**,** annonçant leur trahison future.

Ce que vous ne deviez pas voir :

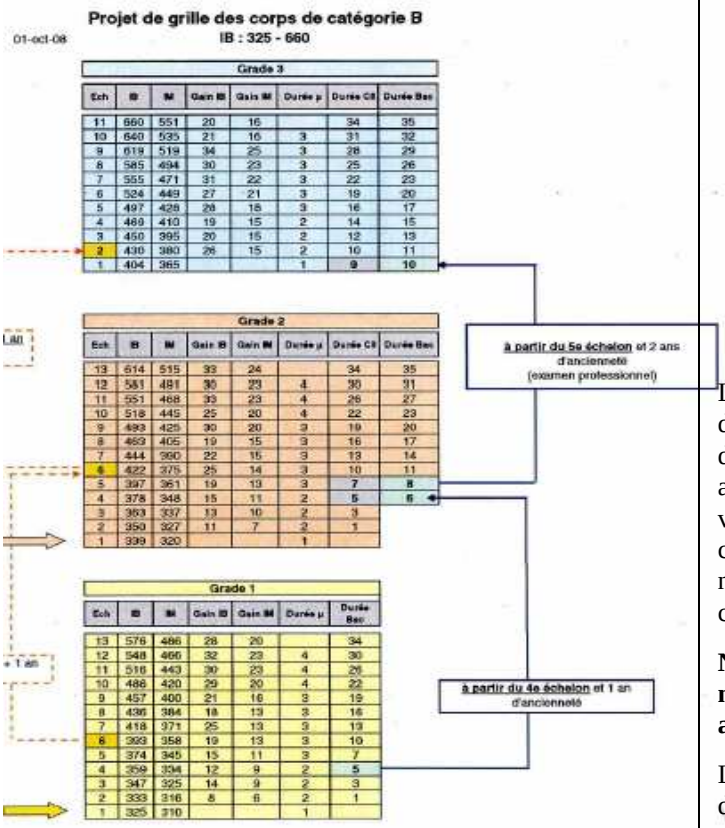

Ce que nous avons découvert d'après l'ensemble du document :

- Les durées des échelons seront fortement allongées.
- Le premier grade de Technicien de Laboratoire sera reclassé dans le futur 2ème grades
- Les Techniciens de Laboratoire de classe exceptionnelle seront reclassés dans le futur 3ème grade.
- Les gains annuels résultants de la future grille seront d'à peine 3 % par rapport à la grille actuelle.
- Les TL de classe exceptionnelle au taquet à 638 depuis des années seront royalement reclassés à 640 ! et ils devront attendre 4 ans avant de passer à 660.

Le STP dans le cadre de l'Union des Techniciens supérieurs des trois fonctions publiques intervient auprès de la DGAFP et des Organisations Syndicales signataires des accords JACOB afin de peser dans les négociations en cours. Ne souhaitant pas voir rejouer une nouvelle catastrophe pour les techniciens comme celle des accords Durafour, nous menons de nombreuses actions auprès des parlementaires pour corriger cette mauvaise copie.

Nous avons besoin de votre soutien. Nous invitons, ceux qui ne l'auraient déjà fait, à nous renvoyer la pétition signée afin de donner du corps à notre action.

L'ensemble des documents du 5 novembre, une analyse précise des répercussions de cette réforme, ainsi que les actions menées par l'UT3FP seront proposées dans le prochain journal des adhérents du STP.

✂----------

STP U.C.P.
SYNDICAT DES TECHNICIENS DE PARIS

Bulletin d'adhésion *ou de* renouvellement d'adhésion

La **cotisation** est de **22 euros** pour **2009**

Le chèque à l'ordre du **S.T.P. : C.C.P. 19 333 85 L Paris**, accompagné du présent bulletin rempli, sont à adresser au
Syndicat des Techniciens de Paris – 2bis, square Georges Lesage - 75012 Paris

Nom : ..... **Direction** : .....
Prénom : ..... **Nom du service** : .....
Date de naissance : ..... **Adresse service**: .....
Grade :..... .....
N° SOI..... **Code postal** : ..... **Ville** : .....
Téléphone :..... E-mail :.....
Portable : ..... Télécopie :.....

(1) - Je déclare adhérer au **S.T.P.**
(2) - Je déclare renouveler mon adhésion au **S.T.P.** Paris, le Signature
(3) - Je déclare verser un don au **S.T.P.**
( ) - Rayer la mention inutile

Un justificatif vous sera adressé en retour, en fin d'année pour obtenir une **déduction fiscale de 66%**

Tél : 01 43 47 84 83 Fax : 01 43 47 84 85 Site Internet : http://stechparis.free.fr/ et Email : stp.ucp@paris.fr

Union des Techniciens Supérieurs
des Trois Fonctions Publiques

Monsieur Eric WOERTH,
Ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique
Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat
139, rue de Bercy - Télédoc 146
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le

LETTRE PETITION

Monsieur le Ministre,

Les Techniciens Supérieurs des trois fonctions publiques revendiquent depuis plus d'une décennie, une amélioration de leurs statuts qui soit en rapport avec le niveau exigé de leur formation initiale, leur implication au quotidien dans les domaines prioritaires et l'importance des responsabilités qui leur sont confiées. Le protocole d'accord signé en 1990, s'il reste dans le fond insuffisant, a permis, en créant le CII, la reconnaissance formelle du 1er cycle universitaire comme niveau de titularisation.

La DGAFP travaille actuellement sur un projet de reforme statutaire pour la catégorie B qui a été présenté les 3 juillet et 17 septembre dernier à certaines organisations syndicales.

Ce projet peut se résumer en 5 points :

- Une fusion du B type et du CII (fusion de corps niveau Bac et de corps niveau 1er cycle universitaire)
- Un nouvel échelonnement indiciaire pour l'ensemble de la catégorie B allant de 325 à 660 au lieu de 306-638, soit un gain de 22 points d'indices pour les TS en fin de carrière
- Un allongement de la durée de carrière de 28 à 35 ans
- Un « dispositif à double entrée » dans le corps en fonction des diplômes détenus par les candidats. Les modalités précises de ce dispositif ne sont certes pas connues mais cela ressemble fort à une prime à l'avancement pour certains diplômés de niveau III (BAC+2) dans un corps dont le niveau de recrutement correspondra au niveau IV (BAC).
- La non préparation de l'architecture du corps des TS à l'intégration du niveau licence.

Pour moi, ce projet annule la reconnaissance des niveaux de formation et de compétence qui me sont actuellement exigés. Il est en cela indécent et inacceptable.

En effet, il ne tient pas compte de l'évolution de notre niveau de titularisation et ne rééquilibre en rien nos architectures statutaires et indiciaires. De plus, il va à l'encontre de l'évolution des formations universitaires dont le premier cycle prolonge le bac +2 au niveau licence.

Monsieur le Ministre, je demande que cette nouvelle réforme soit enfin l'occasion d'une vraie reconnaissance de mon métier, du niveau de compétence qui m'est initialement exigé, et d'une juste revalorisation de ma grille indiciaire qui doit tuiler sur le premier grade de la catégorie supérieure.

En vous remerciant par avance de l'attention particulière que vous voudrez bien porter à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Date :
Administration :

Nom prénom :
Signature :